

# L'épreuve Histoire des Arts

## 1 L'épreuve

- L'épreuve Histoire des Arts est l'une des 4 épreuves du brevet, à côté des mathématiques, du Français et de l'Histoire Géographie. L'évaluation de cette épreuve compte donc pour **¼ des points des épreuves du brevet** (*auxquels s'ajoutent les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année dans toutes les matières sauf Histoire-Géographie et les points supérieurs à la moyenne de l'option langues, ainsi que la validation du socle commun*).
- C'est une **épreuve orale**, qui évalue les connaissances de l'élève quant au tableau des œuvres étudiées tout au long de l'année de manière interdisciplinaire (voir *Tableau des œuvres*).
- Dans cette épreuve, il est aussi tenu compte de la **tenue du classeur Histoire des Arts** de l'élève. Dans ce classeur doivent se trouver l'étude des six oeuvres principales (ou objets d'étude) , et des oeuvres associées, ainsi qu'un dossier de recherche documentaire (minimum 1 page) pour chacune des œuvres principales. L'élève peut y adjoindre un lexique.
- **Dossier de recherche documentaire** : l'élève ne doit pas faire de copier/coller de texte, il doit indiquer les sources de son exposé (références des livres ou des revues, nom ou adresse des sites), et sous chaque image copiée sa légende et sa source.
- L' élève **choisit fin mars 5 œuvres** sur les 6 étudiées. Il ne sera interrogé que sur l'une de ces 5 œuvres (voir *Liste des 5 objets d'étude choisis*).
- A noter qu'il est essentiellement interrogé sur les œuvres principales, la mise en relation avec les œuvres secondaires n'intervenant que pendant l'entretien avec le jury.
- L'épreuve aura lieu sur une journée dans la **dernière quinzaine de mai**. Les élèves recevront une convocation.
- S'agissant d'une épreuve obligatoire du Brevet des collèges, l'élève absent doit remettre un certificat médical, à charge pour le collège d'organiser pour lui une session de rattrapage.
- Afin de préparer cette épreuve, une épreuve à blanc, sur la base du volontariat, sera proposée par certains professeurs.

## 2 Déroulement de l'épreuve

- L'élève est convoqué par le jury, composé des deux enseignants, l'un d'une discipline concernée par l'Histoire des Arts (Français, Histoire Géographie, Anglais, Education musicale, Arts Plastiques) , l'autre non.
- Il tire au sort un sujet sur les 5 qu'il a choisis. Il remet son classeur Histoire des Arts au jury. Celui-ci sera évalué en fin de matinée ou d'après-midi.
- Il dispose d' un temps de préparation de 20' en salle informatique, encadré par un surveillant : il n'a droit à aucun document(ni papier, ni internet, ni portable), juste l'accès au dossier : Oeuvres sur l'ordinateur (vidéo-photo-audio). Il prend alors des notes de façon à pouvoir structurer sa pensée et présenter son exposé à l'oral.
- L'épreuve se déroule sous la forme d'un oral de 15 minutes : 5' d'exposé sur l'oeuvre principale, suivies de 10' d'entretien avec le jury (voir *Grille d'évaluation*). Pendant l'entretien, l'élève peut choisir d' associer à l'oeuvre principale soit l'une des œuvres secondaires étudiées, soit, quand le sujet le permet, plusieurs.
- La note obtenue par le candidat à l'épreuve d'histoire des arts ne sera pas transmise à l'élève ou à sa famille avant la proclamation des résultats par le jury du diplôme national du brevet.